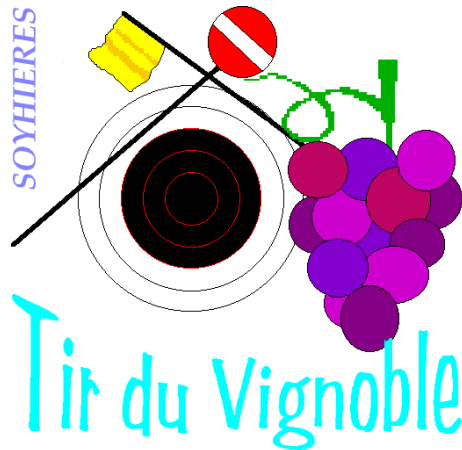


21ème Tir du Vignoble



Cible A10 - 300 mètres

Société de Tir
2805 Soyhières

GPS : 47°23'40.27 N 7°23'34.23 O

10 cibles Sius Ascor

Concours de groupes / Répartition

Vendredi	30 Août	2019	17:00-20:00
Samedi	31 Août	2019	08:00-12:00 / 13:30-18:00
Samedi	7 Septembre	2019	08:00-12:00 / 13:30-18:00
Dimanche	8 Septembre	2019	08:00-12:00

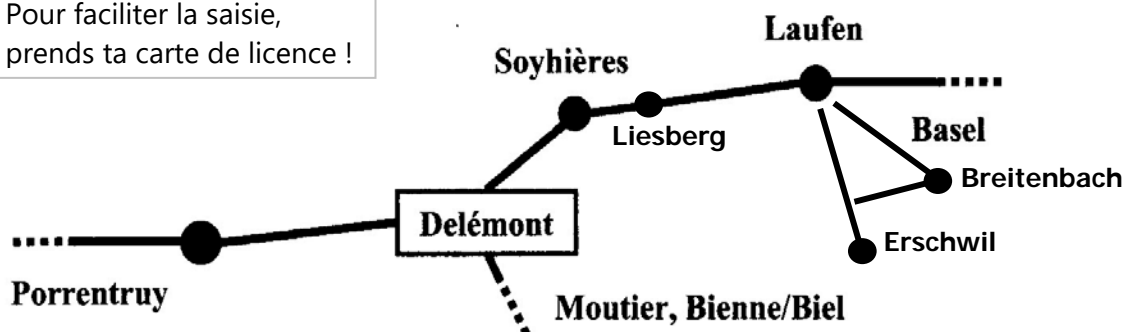
Inscription auprès de :

GRUN Daniel, Route de Bâle 5a, 2805 Soyhières

e-mail : vignoble@tir-soyhieres.ch

Inscription online : www.tir-soyhieres.ch

Pour faciliter la saisie,
prends ta carte de licence !



Amis tireurs, profitez de votre déplacement à Soyhières pour participer également au 22^{ème} Erzgraberschiessen à Erschwil.

Plan de tir

Généralité : il peut être tiré le « Tir du Vignoble » et une cible répartition, la dernière étant facultative. Les deux passes sont à tirer sans interruption. L'ordre est libre. Les coups d'essai ne peuvent être tirés qu'avec le « Tir du Vignoble ». Le « Tir du Vignoble » compte pour le concours de groupe.

« Tir du Vignoble » (concours de groupe)

Distance	300 mètres
Cible	A10, 10 cibles Sius Ascor
Nombre de coups	12, dont 2 coups d'essai
Genre de feu	2 coups d'essai 5 coups, coup par coup 2 coups série sans limite de temps 3 coups série sans limite de temps

Après la série de trois coups, le coup le plus profond est marqué à 100 points. Le tir ne sera pas commandé, mais contrôlé : max. 10 minutes pour la passe.

Catégorie de tir	A : Toutes les armes D : Les armes d'ordonnance
------------------	--

Armes et positions	Arme libre, à genou Fusil standard et mousqueton, couché bras franc Fass 57 (Ord. 02, Ord. 03) et Fass 90, sur bipied réglementaire
--------------------	---

Les vétérans «V» et «SV» peuvent tirer couchés appuyés avec le mousqueton (guidon annulaire ou rectangulaire) et les «SV» couchés bras franc avec l'arme libre.

Finance	Fr. 24.-- par tireur, munition comprise. Fr. 19.-- par junior U21 et U17
---------	---

Distinction	Actif	V + U21	SV + U17
	A : Fusil standard, arme libre	91 pts	89 pts
	D : F57-03	87 pts	85 pts
	E : Mousqueton, F90, F57-02	85 pts	83 pts

Classe d'âge	Vétérans	1959 - 1950	U17	2009 - 2003
	Séniors-vétérans	1949 - et antérieur	U21	2002 - 1999

Classement des groupes	Le résultat du « Tir du Vignoble » compte pour le concours de groupe. Le concours est tiré dans les 2 catégories suivantes : Cat. A : toutes les armes Cat. D : les armes d'ordonnance
------------------------	--

Le total des 5 résultats individuels détermine le rang. En cas d'égalité, appui par :

- les meilleurs résultats individuels
- les coups profonds de tout le groupe
- l'addition des coups d'essai

Prix de groupes (espèces ou en nature)

<u>Cat. A</u>			<u>Cat. D</u>		
1 ^{er} prix	Fr.	300.--	1 ^{er} prix	Fr.	300.--
2 ^e prix	Fr.	200.--	2 ^e prix	Fr.	200.--
3 ^e prix	Fr.	150.--	3 ^e prix	Fr.	150.--
4 ^e prix	Fr.	120.--	4 ^e prix	Fr.	120.--
5 ^e prix	Fr.	100.--	5 ^e prix	Fr.	100.--
6 ^e prix	Fr.	80.--	6 ^e prix	Fr.	80.--
			7 ^e prix	Fr.	60.--
			8 ^e prix	Fr.	50.--

Répartition

Distance	300 mètres
Cible	A10, 10 cibles Sius Ascor
Nombre de coups	6
Genre de feu	3 coups, coup par coup 3 coups série en 60 secondes à partir du premier coup
Catégorie de tir	A : fusil standard, arme libre D : F57-03 E : mousqueton, F57-02, F90
Armes et positions	comme le « Tir du Vignoble »
Finance	Fr. 16.-- par tireur, munition comprise.

Répartition immédiate	Résultat	Cat. A	Cat. D	Cat. E
	60	Fr. 40.--	Fr. 50.--	Fr. 60.--
	59	Fr. 30.--	Fr. 40.--	Fr. 40.--
	58	Fr. 18.--	Fr. 25.--	Fr. 30.--
	57	Fr. 12.--	Fr. 18.--	Fr. 25.--
	56	Fr. 5.--	Fr. 12.--	Fr. 18.--
	55		Fr. 8.--	Fr. 12.--
	54		Fr. 5.--	Fr. 8.--
	53			FR. 5.--

Le paiement de la répartition immédiate a lieu pendant la durée du tir.

Si la répartition n'atteint pas le 65 % du produit des passes, le complément sera attribué au concours de groupes.

Règlement de tir

1. Le tir aura lieu en stand par n'importe quel temps.
2. Seuls les membres de la FST titulaires d'une licence valable sont autorisés à participer au tir avec un nombre illimité de groupes. Les participants des catégories JJ et J (U12 à U20) ne pourront tirer que sous la surveillance et la responsabilité de leurs moniteurs.
3. L'effectif des groupes est de 5 tireurs de la même société. Ils n'ont pas l'obligation de tirer en même temps. Les tireurs individuels sont également admis.
4. Un tireur empêché peut être remplacé par un tireur de la même section. Toute mutation doit se faire avant que le premier tireur n'ait commencé son tir.
5. Le tir ne sera pas commandé, mais contrôlé. Toutefois, la passe ne devra pas excéder 10 minutes.
6. Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois.
7. Le contrôle de l'arme est obligatoire avant et après le tir. Le tireur est personnellement responsable de son arme.
8. Il est recommandé de rentrer dans le stand l'arme sortie de son étui ou coffret. **La culasse sera ouverte ou enlevée, pour toutes les armes le magasin sera retiré.** Une fois le tir et le retrait des cartouches effectués, les mêmes mesures de sécurité sont à respecter. Toutes les manipulations d'armes se font dans la position de tir.
9. Tout coup parti avec l'arme en position est considéré comme valable.
10. Les participants sont tenus de tirer la munition fournie par l'organisateur. Les douilles restent la propriété de la société.
11. Les finances d'inscriptions pour la (les) passe(s) seront encaissées sur place, avant le tir et ne seront en aucun cas remboursées.
12. Les prix peuvent être remplacés par des prix en nature de même valeur.
13. Le palmarès sera disponible sur le site internet de la société.
14. Pendant le tir, tous les tireurs et le personnel de la société organisatrice seront assurés auprès de l'A.A.S.T. Les tireurs renoncent d'avance à toute indemnité de la part de la société organisatrice et de ses organes.
15. Toutes les réclamations seront adressées au comité de tir, le jour même du tir. Pour les cas non prévus, les règles et prescriptions de la FST font foi. Les infractions au présent règlement et aux ordres des commissaires entraînent l'annulation immédiate du tir.
16. Le tireur prenant part au tir accepte les présentes dispositions.
17. *Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de :*
M. Thomas Stettler, Bois du Treuil 1, 2805 Soyhières, Tél. 032 422 01 30
eM@il : stettler-stolz@bluewin.ch

Le président
Thomas Stettler

La secrétaire
Sina Herwig

Fédération Jurassienne de Tir
Le chef des manifestations de tir : Oswald Mischler